

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole

du 26 décembre 2024

Portant délégation de signature à Mme Lucie MARTIN, Responsable de service aménagement, espace public et mobilités durables et à Mme Sophie RITSON, Instructeur au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables à Limoges Métropole

N° 25911

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président conformément aux dispositions de l'article L. 1024-9 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Lucie MARTIN Responsable de service public et à Mme Sophie RITSON, Instructeur au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables pour la signature des documents ci-dessous :

– Tout document relatif à l'exécution des autorisations d'urbanisme (permis, bordereaux et courriers adressés au Maire)

ARTICLE 2 En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Lucie MARTIN, délégation est donnée dans les mêmes conditions à Mme Sophie RITSON

ARTICLE 3 Le présent arrêté prend effet à compter du 2^e janvier 2025 jusqu'au prochain renouvellement du conseil communautaire.

ARTICLE 4 Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Signé électroniquement le 17/12/2024


M. GUERIN
Président

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Lucie MARTIN, Responsable de service et à Mme Sophie RITSON, Instructeur au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités dura

1 DOCUMENT - Publié le 17 Décembre 2024

 **25911.pdf**
(.pdf, 155,2 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**